

SIA DU CHAPY

Compte-rendu de la commission syndicale
Réunie en séance publique le mardi 26 juin 2018 à 18h30
En salle du Conseil Municipal en Mairie de LAMOURA

Séance ordinaire

Date de convocation : 1^{er} juin 2018

Date d'affichage : 4 juillet 2018

Présents titulaires : Mmes Emilie RAFFIN et Marie-Claire ROBEZ-MASSON, MM Nicolas GINDRE, Michel PRUVOT, Denis GAILLARD, Christian BIENMILLER,

Présents suppléants : MM Jean-Louis MICHARD et Joël GAUTHIER

M. Denis GAILLARD est nommé **secrétaire de séance**.

I- Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 février 2018.

En l'absence de commentaire le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**.

II- Délibération sur les rapports annuels :

M. GINDRE rappelle que le délégataire SOGEDO se doit de présenter un rapport annuel et que celui-ci doit être vérifié par le cabinet conseil GUESAC'EAU mandaté par le syndicat.

Le président présente une synthèse des rapport du délégataire SOGEDO et du Cabinet Conseil GUESAC'EAU :

1) Le patrimoine comprend la station d'épuration et six postes de relèvement :

- a) Les P.R. sur la commune de Septmoncel : ASPTT d'une capacité de pompage de 4m³/h, le Manon et Montépile 16m³/h.
- b) Les P.R. sur la commune de Lamoura : la Combe du lac d'une capacité de pompage de 38m³/h, la Giraude (centre du village) 17m³/h et Sous la Frairie (bas du village) 21m³/h.
- c) Par ailleurs il y a 665 regards de visite, 163 avaloirs et grilles, 1 dessableur et 1 passage en siphon qui permet de ralentir la vitesse des effluents entre Lamoura et Septmoncel.

2) Curage :

Le réseau de la Combe du lac, en raison de la faible pente du terrain, nécessite des curages ponctuels ; pour les autres réseaux, il s'agit de curages préventifs.

En 2017 le curage a été réalisé sur 4 220 mètres contre 2 300 en 2016 avec insistance sur les lotissements en séparatif et le parking de La Serra afin d'éviter tout problème durant la période touristique. Le curage représente 4 m³ de sous-produits par an (sable, gravier, graisses, matières solides).

3) Les volumes d'assainissement :

- a) Les volumes d'assainissement facturés sont passés de 67 689 à 84 280 m³.
Cela s'explique notamment par la variation (de plus 53,8% sur la commune de Lamoura) de la population touristique (VVL) et des lotissements, par une évolution régulière des abonnés sur les deux communes et aussi par une régularisation du service SUEZ chargé de la facturation.
- b) Les volumes traités ont varié de 149 078 à 130 907 m^{3/an}. Le nouveau lotissement « Les Emeraudes » a engendré des travaux de réseau d'unitaire en séparatif, chemin de l'Eglise, qui explique certainement cette baisse.
- c) Le volume des boues liquides est passé de 441 à 517 m^{3/an}, dû en partie à un accroissement d'activité de l'entreprise DALLOZ Industrie Lapidaire. Les boues étaient conformes.
- d) Le nombre d'abonnés domestiques est passé de 747 à 764.
- e) Le prix pour l'abonné, sur la moyenne de 120 m³, est passé de 2,21 à 2,27 €TTC/m³.

4) IP202.2 indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des E.U. :

La connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées confère un nombre de point qui détermine l'aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'eau. Le SIA possède les données sur l'altimétrie des réseaux, les diamètres et matériaux des tronçons, mais le SIDEC n'intègre pas les données sur le site GEOJURA, le syndicat n'obtient que 73 points sur 100.

Monsieur le Président informe que suite aux orientations budgétaires 2018 entraînant un prélèvement exceptionnel sur la trésorerie de l'Agence de l'eau RMC, celle-ci nous annonce une baisse de 25 % du taux de la prime d'assainissement collectif au titre de 2017 ainsi que la suppression de l'aide à la gestion durable des services.

Par ailleurs, les entreprises ne fournissant pas toujours les plans de recollement nous pénalisent également et empêche le délégataire d'intégrer les travaux au patrimoine du syndicat.

L'inventaire des canalisations des réseaux est identique à 2016. C'est le délégataire qui traite les DT et DICT (au nombre de 43 en 2017 contre 66 en 2016).

5) Tableau des niveaux de rejets autorisés :

	Concentration mg/l	Flux kg/j	Rendement minimal %	Capacité nominal
DBO5 : demande biologique en oxygène pendant 5 jours	25	59 kg/j	86%	378 kg/j
DCO : demande chimique en oxygène	90	176 kg/j	79%	836 kg/j
MEST : matières en suspension	20	39 kg/j	90%	385 kg/j
NGL : azote global	10	20 kg/j	77%	86 kg/j
Pt : phosphore total	2	5 kg/j	80%	25 kg/j

6) Les abonnés domestiques et assimilés :

Ils sont en augmentation de 3 % et passe à 764 : 444 pour lamoura et 320 pour Septmoncel. Le taux de desserte des raccordés augmente légèrement et passe à 75,4 % alors que les abonnés SPANC sont constants.

Le délégataire a contrôlé 21 branchements existants et 6 nouveaux branchements. Seulement 3 étaient non conformes.

Ce service est en amélioration depuis l'arrêté communal de 2017 qui impose un contrôle des branchements lors de cession d'une habitation.

7) Il y a eu six interventions de travaux réalisées dans le cadre de la DSP :

- Branchement Dalloz/septmoncel pour amélioration,
- Curage et passage caméra du réseau VVL à Lamoura en vue de travaux,
- Reprise complète dalle de fermeture regard principal et renouvellement tampon fonte,
- Rehausse d'un regard rue de la vie Neuve à Septmoncel,
- Remise à niveau d'un regard Sur l'Étain à septmoncel,
- Mise en place d'un regard de visite rue du Crêtet à septmoncel,

8) Les données de fonctionnement des postes de relèvement :

Les coûts de fonctionnement sont en baisses sauf pour les PR de l'ASPTT (bâtiment ré ouvert) et de la Combe du lac (+36% d'heures de fonctionnement dû à la réouverture du VVL).

9) Conformité des performances des équipements d'épuration :

Douze bilans sont réalisés par les automates de l'assistance départementale qui eux-mêmes sont vérifiés à chaque trimestre.

Une seule fiche de non-conformité a été transmise du fait d'un dysfonctionnement des préleveurs qui ont donc été changés.

10) Filière boues :

Le volume de boues liquides est en augmentation de 17% (517 m³/an) avec une siccité meilleure de -20 % (4,4) et des boues évacuées à -33 % (65 tonnes/an). On constate une meilleure stabilité dans les quantités de boues produites et déshydratées.

Les boues conformes ont été évacuées au centre de compostage d'Agri Compost 70.

11) Maintenance STEP :

Les débitmètres entrée et sortie ont été renouvelés ainsi que le distributeur d'air sur le préleveur d'entrée.

La pompe de chlorure ferrique, la poire du puits de recirculation, les galets et roulements du tamis rotatif ont été renouvelés et un contrôle normatif des installations électriques effectué par Qualiconsult.

12) Travaux de la collectivité :

- a) Viabilisation du lotissement « Les Emeraudes » à Septmoncel et raccordement de la Maison Médicale à Clavières,
- b) Il n'y a pas eu de renouvellement de réseau en 2017 mais juste des interventions pour modifier l'unitaire en séparatif.

13) Facture type sur une base annuelle de 120 m³ et selon l'indexation au 1^{er} janvier 2018 :

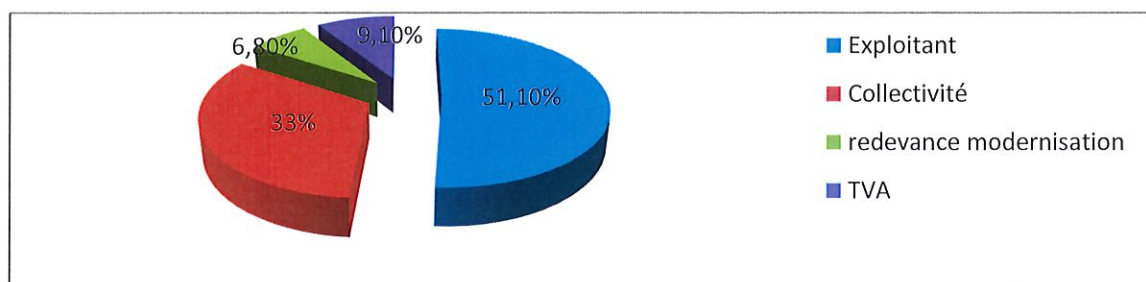
Au 1^{er} janvier 2017 :

- le montant hors prime fixe était de : 1,44 €HT/m³
- le montant avec abonnement était de : 2,21 €HT/m³

Au 1^{er} janvier 2018 :

- le montant hors prime fixe est de : 1,48 €HT/ m³
- le montant avec abonnement est de : 2,27 €HT/m³

En complément du rapport du délégataire le cabinet conseil ajoute ce graphique relatif à la répartition au 1^{er} janvier 2018



Le comité syndical prend acte de ces rapports et la **Délibération est votée à l'unanimité. N°392018 N°6**

III- Décision modificative n°1

a) Crédits supplémentaires chapitre 012-Charges de personnel

Monsieur le Président informe que jusqu'à ce jour l'indemnité de secrétariat n'incluait pas les primes de la secrétaire.

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire pour 2018, d'ouvrir des crédits au chapitre 012 par une décision modificative en réduisant le chapitre 022-dépenses imprévues de 700€.

b) Ouverture de crédits au chapitre 67-charges exceptionnelles

La commune de Septmoncel ayant convenu avec la SCI Manoco de prendre en charge la totalité des frais de raccordement à l'assainissement de la Maison médicale de Clavières, il convient de procéder à l'annulation du titre effectué en 2017 au nom de cette SCI en ouvrant des crédits au chapitre 67-673 et en réduisant le chapitre 022-dépenses imprévues de 3 200,00 €TTC.

Le comité syndical prend acte de ces ouvertures de crédits et la **Délibération est votée à l'unanimité. N°392018 N°7**

IV- Délibération sur l'avenant de la convention de Mise à disposition du service Informatique du Sidec :

Monsieur le Président informe, que suite à un contrôle fiscal du SIDEC et suite à sa contestation quand à être assujéti à la TVA, du fait de remplir une mission de service public administratif, il a été contraint d'adapter ses documents en conformité avec son argumentaire.

Le syndicat se doit donc de délibérer pour approuver un avenant ayant pour objet la résiliation des conventions antérieures conclues avec le SIDEC et l'adhésion à la convention de mise à disposition des services du SITIC renouvelée.

Le comité syndical prend acte et la **Délibération est votée à l'unanimité. N°392018 N°8**

V) Choix de l'entreprise des travaux 2018 :

Dans le cadre des travaux de réfection du collecteur principal du VVL, sur 144 mètres de réseau, les entreprises GOYARD, LACOSTE et RABASA ont été contactées.

L'entreprise LACOSTE a fait une offre de 20 996,00 €HT et 25 195,20 €TTC, l'entreprise RABASA a fait une offre de 13 933,64 €HT et 16 720,37 €TTC et l'entreprise GOYARD n'a pas répondu.

Le comité syndical opte pour l'offre la moins disante et retient l'entreprise RABASA pour son offre de 13 933,64 €HT.


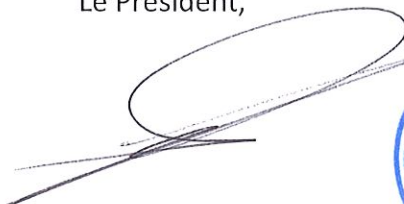
Délibération votée à l'unanimité. N°392018 N°9

VI- Questions diverses

En l'absence de questions diverses l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 25.

Le Président,

Le secrétaire,



Nicolas GINDRE

Denis GAILLARD

Au registre, suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Emilie RAFFIN

Michel PRUVOT

Marie-Claire ROBEZ-MASSON

Christian BIENMILLER